



Paris, le 28 mai 2021

Monsieur Vincent SOETEMONT
Directeur Général des Ressources Humaines
Ministère de l'Éducation nationale
72, rue Regnault
75243 PARIS Cedex 13

Objet : demande d'audience

Monsieur le Directeur Général,

Nous sollicitons une audience auprès de vos services concernant la mise en place de la réforme de la formation des enseignants et CPE.

Nous avons alerté sur les conséquences de cette réforme depuis le début des discussions : conception réductrice de la formation et des métiers de l'enseignement, contractualisation d'étudiants pour des missions d'enseignement, baisse des horaires de formation, incapacité pour les étudiants de tout préparer, et circulaire inapplicable sur le terrain. Les remontées que nous avons de sa mise en place concrète confirment l'ensemble de nos craintes.

Nous souhaiterions donc pouvoir vous rencontrer pour aborder les points suivants :

-A plusieurs reprises nous avons demandé les chiffres de répartition des contractuels alternants par académie et par degré d'enseignement, serait-il possible de les connaître à ce jour ?

-Il nous a toujours été garanti que les étudiants auraient le choix entre le stage ou le contrat. Nous continuons de le demander et nous souhaiterions avoir confirmation que cette consigne a bien été donnée aux académies.

-Nous sommes très inquiets des conditions d'études qui vont être offertes aux futurs contractuels alternants lorsque l'on constate que le choix de berceaux peut se porter sur des établissements à plus de 150 km de l'INSPE. Le temps consacré aux déplacements est susceptible d'empiéter sur la formation, et d'autre part les frais occasionnés à cette occasion peuvent engendrer des conséquences financières pour des personnels déjà faiblement rémunérés. Des dispositions autres que celles affichées dans la circulaire doivent être prises.

-Dans le cadre d'une rupture de contrat, qu'est-il prévu pour les étudiants ? En effet, il y a nécessité qu'ils puissent bénéficier d'une poursuite de leur master MEEF en changeant de modalités.

-Concernant les horaires nous tenons à rappeler que les textes réglementaires doivent être respectés et nous continuons de demander à ce que les étudiants soient affectés en surnombre. Il est d'ailleurs étrange de constater que ce qui n'est pas possible dans le service public le soit dans les établissements privés sous contrat. Nous avons déjà plusieurs retours sur des aménagements locaux des horaires non conformes aux textes (annualisation, forfait AS, etc.) et sur des inégalités générées par les différentes modalités de stages possibles (massé/filé).

-A plusieurs reprises il a été évoqué dans les rectorats une gratification pour les étudiants en stage. Cette question a-t-elle été discutée dans vos services ? Quel en sera le montant ?

-Concernant les impacts collatéraux de cette réforme en plus de la diminution des postes aux concours, celle-ci a des conséquences sur les postes mis au mouvement intra académique. En effet, certains supports sont « bloqués » pour les futurs alternants. Ceci au risque de déstructurer les équipes, de mettre à mal parfois certains projets, et d'accroître les rancœurs de certains personnels qui attendaient une affectation sur ces postes.

Enfin, la titularisation des fonctionnaires stagiaires de cette année appelle comme l'année dernière à ce que les situations soient bien étudiées au regard du contexte sanitaire (fonctionnement en demies jauges, classes à distance, changement de programmes...). Nous comptons sur la DGRH pour donner quelques directives aux académies comme cela avait été fait l'année passée. Un élément venant se rajouter en cette année particulièrement complexe : le passage d'un oral d'entretien pour les lauréats n'ayant pas passé les oraux l'année dernière. Nous continuons de demander à ce que cet oral ne soit pas un frein à la titularisation, d'autant qu'il alourdit fortement l'année de stage et n'évalue rien de plus que ce qui est évalué par les dispositifs existants.


Concernant les concours du second degré, nous sommes particulièrement inquiets de l'orientation prise cette année de ne publier aucune liste complémentaire. Cela a des conséquences graves sur la continuité du service public d'éducation, qui vont venir s'ajouter aux suppressions massives de postes. En effet, les listes complémentaires doivent au moins servir à pallier les doubles admissions, les démissions connues avant le 1er septembre. Cette décision se fait au détriment des personnels comme des élèves.

Nous avons à plusieurs reprises demandé à ce que nous soient envoyées les barres d'entrée en académie (par discipline) des fonctionnaires stagiaires 2020. Nous ne comprenons pas le blocage du ministère à cette transmission, qui ne dévoile aucune donnée individuelle, mais qui peut par contre aider dans une certaine mesure les lauréats et futurs lauréats 2021.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Général, de notre attachement au service public d'éducation.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général SNEP-FSU



Frédérique ROLET
Secrétaire Générale SNES-FSU



Axel BENOIST
Co-Secrétaire Général SNUEP-FSU



Anne ROGER
Secrétaire Générale SNESup-FSU



Régis METZGER
Secrétaire Général SNUipp-FSU